

« L'Arbre dans la ville »

préparation de la Réunion du 25 Avril « LES AMIS DU PATRIMOINE RENNAIS »

En complément de la déclaration pour un Collectif d'Association lue par Claude Le Dily, Adhérent de « L'Arbre Indispensable » lors de la première Réunion de la Commission municipale « Arbres » le 25 Avril 2019, Yves Lebouc et Michèle Chapin expriment leur point de vue expert dans le cadre des actions initiées par « Les Amis du patrimoine Rennais »

1 – Analyse du contexte environnemental :

⑩ la proposition de la ville de créer cette commission est le résultat de plusieurs pétitions et oppositions diverses à l'abattage d'arbres dans divers quartiers de la ville.

⑩ Nous rappelons **l'importance des arbres, et l'urgence à préparer l'avenir de la ville face au changement climatique qui déjà se fait sentir.** L'aménagement de même que les réaménagement de diverses rues, avenues... ne doit pas se limiter à réaliser des pistes cyclables, mais aussi à essayer de remédier aux îlots de chaleur(ombrage par des arbres), à déminéraliser les sols (enherbement, et cycle de l'eau)... A ce sujet **nous souhaiterions que l'exposition « La ville + 6° « sujet du mémoire de 2 étudiants de l'école d'Architecture de Rennes (en 2006 je crois) soit sortie des archives et devienne sujet de discussion avec les rennais pour impliquer la population dans l'évolution et donc accepter les changements de notre environnement.**

⑩ **Rôle des arbres :**

- l'arbre améliore la gestion des eaux pluviales. L'imperméabilisation des sols empêche l'infiltration de l'eau qui ruisselle, engorge les égouts, les stations d'épuration, provoque des inondations sans recharger la nappe phréatique. Cette situation pourra s'aggraver avec la modification attendue des régimes des précipitations, en relation avec le changement climatique.

- l'arbre outil de stockage du carbone atmosphérique qu'il stocke dans la biomasse et dans le sol.

- l'arbre améliore la qualité de l'air (un alignement d'arbres réduit de 50% la concentration de particules fines dans les logements. Le feuillage absorbe de nombreux polluants gazeux (ozone, dioxyde de soufre...)

- l'arbre est un habitat, un écosystème, il est l'hôte et le refuge de très nombreux autres espèces de plantes, de mammifères, d'oiseaux, d'insectes, de champignons, de mousses, de lichens.

L'arbre, qu'il soit vivant ou mort, apporte au milieu et au sol une quantité importante de matière organique, il participe à la nutrition des autres espèces et donc à la vitalité de la biodiversité. (Pensons au développement de l'agroforesterie). Les botanistes évoquent maintenant le non-sens de la réglementation des plantations de compensation (métro, urbanisations diverses) **l' arbre est un écosystème et non un mobilier urbain.**

2 – Nos attentes quant à la commission :

⑩ Ne pas accepter une commission annexée au Conseil local de la biodiversité dont les actes ou propositions, depuis sa création n'ont jamais été portés à la connaissance des rennais. Il avait en projet l'élaboration d'une charte de la biodiversité et en réflexion une charte de l'arbre. Qu'en est-il ?

⑩ Une nouvelle commission à l'image des concertations précédentes auxquelles plusieurs d'entre nous ont participé et qui n'étaient que des réunions illusoires, de projets déjà ficelés nous laisse sceptiques. Ces réunions n'ont abouti qu'à l'étouffement des propositions.

⑩ Nous demandons une cartographie de la ville indiquant les différents espaces (bâti – jardins, parcs - espaces verts -autres espaces...) en 2000 et en 2016 par exemple pour voir concrètement les évolutions. Et aussi les in entaires que les services auraient réalisés .

⑩ Nous demandons un travail avec les services de la ville concernant les aménagements urbains pour apporter, par un échange, le regard d'habitants investis dans le devenir de leur ville. Les services de la ville réalisent des documents de travail, des études qui peuvent être les bases des éléments de concertation car nos associations de bénévoles n'ont pas les moyens humains ni spécialisés pour faire ce travail.

Par exemple :

⑩ Qu'en est-il du retour de l'enquête sur les arbres lancée par la ville, (le Rennais et autres documents distribués aux habitants) il y a environ 2 ans – les rennais étaient amenés à signaler des « arbres remarquables » au service des jardins ? Nous souhaiterions avoir un retour sur cet inventaire.

⑩ Un inventaire des arbres pas seulement remarquables, mais aussi d'intérêt local a-t-il été complété comme on nous l'avait indiqué dans une précédente réunion? **Il y aurait lieu d'avoir aussi un inventaire de tous les arbres publics et privés de tout le centre ville ainsi que des quartiers du péri-centre (Jeanne d'arc – Fougères-Antrain – St Martin – bd de Verdun – Arsenal-Redon – Sacrés-coeurs – Ste Thérèse)** car ceux-ci sont en grand danger du fait de l'urbanisation galopante et demandent une protection plus grande.

3 – Exigences

⑩ **Qu'aucun permis de construire ne soit délivré avant que soit fait un état des lieux de la végétalisation de la parcelle à urbaniser. Et exiger du promoteur que son projet respecte et protège les arbres existants sur la parcelle.**

⑩ **Demande d'un inventaire du patrimoine arboré public et privé et la reconnaissance que ces arbres font partie du patrimoine collectif des habitants.**

⑩ **Qu'il soit étudié, et pris au plus vite par notre maire d'un arrêté soumettant à autorisation tout abattage d'arbre, privé ou public dans les zones urbanisées de la ville. Il s'agit là d'une mesure de « salubrité publique ». Plusieurs villes ont ce type d'arrêté.**

Nous demandons que la ville reconnaisse « la déclaration des droits de l'arbre » (exemplaire remis à Mr Guillotin)

⑩ Le 5 avril dernier, un colloque initié par l'association A.R.B.R.E.S. S'est tenu à l'Assemblée Nationale, ayant pour thème « **La protection des arbres remarquables, un combat pour tous les arbres** » en présence de 300 participants, botanistes, arboriculteurs, juristes... un **mouvement qui vise à faire reconnaître les arbres comme des êtres vivants**, « cette nouvelle reconnaissance s'avère indispensable pour stopper les coupes. Chaque jour nous recevons des alertes sur des projets de destruction » s'alarme George Feterman le président. Une « **déclaration des droits de l'arbre** » a été votée par les participants en attendant qu'un texte de loi inscrive une protection dans le code civil.

Les arbres matures et la végétation urbaine sont les moyens les plus efficaces pour réduire le phénomène des îlots de chaleur urbains, alors que l'on sait combien le confort thermique estival va se dégrader « en 2050 la canicule de 2003 pourrait devenir la norme » d'après Jean Jouzel.